

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 JUN 2014**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence** : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire et Mme RICART-BRAU, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire pour les points n° 17 et n° 18 inscrits à l'ordre du jour (examen du compte administratif 2013 de la Ville et examen du compte administratif 2013 du service de l'assainissement) en application de l'article L.2121-14 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mmes CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mme DJAOUANI, M. FUGAGNOLI, Mmes DU MESNIL, BULLIER, M. GUYARD, Mme RARRBO, MM. GUERSON, BLANES, Mme DÉCOSSE GUIHARD, M. DURAND, Mmes OGER, BRAUN.

**Absents excusés** : Mme ARANEDER pouvoir à M. QUINTARD jusqu'au point n°1,  
M. LANCELIN pouvoir à Mme GENEVELLE jusqu'au point n° 1,  
Mme DUCHON pouvoir à M. DUSSEAUX jusqu'au point n° 1,  
M. COUTON pouvoir à Mme VERENNEMAN,  
Mme AUBONNET jusqu'au point n° 1,  
Mme OGER pouvoir à M. GUERSON pour l'approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 5 avril et 22 avril 2014,  
Mme DESJARDINS pouvoir à Mme BRAUN,  
M. DOUBLET.

**Absents** : Mme BRAUN pour le point n° 15 et M. HEMET pour le point n° 23.

**Membres du Conseil Municipal sortis de la séance en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales** : M. HEMET pour le point n° 10, M. DUSSEAUX pour le point n° 11.

**Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales** : M. DEBAIN, Maire pour le compte administratif 2013 de la Commune et pour le compte administratif 2013 du service de l'assainissement (points n° 17 et n° 18).

**Secrétaire**: Mme RARRBO.

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Après avoir désigné Mme RARRBO comme secrétaire de séance.

**Adoption à l'unanimité.**

- Approbation de la séance du conseil municipal du 5 avril 2014.

**Adoption à l'unanimité.**

- Approbation de la séance du conseil municipal du 22 avril 2014.

**Mme BRAUN :**

« M. HEMET devait transmettre à Mme DESJARDINS la part qui reste à la charge de la commune pour la tarification du séjour d'été à Clécy. Elle n'a rien reçu à ce jour. »

**M. HEMET :**

« Je vous répond par la négative, je pourrais vous donner une réponse d'ici 8 jours. »

**M. BUONO :**

« Les inscriptions sont closes depuis mardi. On va donc pouvoir vous répondre. »

**Adoption à l'unanimité.**

• Réf. : 2014/06/01

**OBJET : Remplacement d'un délégué suppléant à la Commission chargée d'examiner les dossiers d'expulsion.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué suppléant devant représenter la Commune lors des réunions des commissions examinant les demandes d'expulsions locatives.

**Article 2 :** Désigne avec 29 voix pour et 2 élus ne prenant pas part au vote (Mmes DESJARDINS et BRAUN) pour représenter la Commune lors des réunions des commissions chargées d'examiner les dossiers d'expulsion par les organismes d'habitation à loyer modéré :

Suppléant : M. Guy HEMET

**M. GUERSON :**

« Ce n'est pas une candidature, puisqu'au premier conseil, on vous avait dit que c'était à vous d'organiser ce type de délégation. Simplement, si je comprends bien, vous nous expliquez aujourd'hui que la décision que vous nous aviez proposée le 22 avril n'était pas très logique au vu des délégations et qu'il est nécessaire aujourd'hui de revenir dessus.

Après en toute logique, Mme ARANEDER, suppléante sur une commission chargée des dossiers d'expulsion, alors qu'elle est en charge de la famille, cela ne me paraît pas si illogique que ça.

Je souhaite donc que vous m'expliquiez en quoi c'est illogique, vous me redonnez le périmètre de la délégation que vous accordez à votre adjointe.

Et puisque nous sommes sur l'attribution des postes, je pense qu'il serait aussi de bon ton de revoir celles des représentants municipaux dans les conseils d'école. J'ai cru comprendre qu'un certain nombre avait pris la place d'autres lors des derniers conseils d'école, je n'ai rien contre mais simplement qu'on sache à qui on a affaire et qu'on sache qui siège dans telle ou telle école. »

**M. HEMET :**

« Comme je m'occupe aussi du logement en binôme avec Mme GENEVELLE, je pense que pour les commissions, cela est plus logique. »

**M. GUERSON :**

« Je n'ai pas mis en cause votre responsabilité. Mais justement comme vous m'expliquez que vous avez la commission logement avec Mme GENEVELLE, ce n'est peut-être pas la peine d'avoir les deux membres de la même délégation dans cette commission. Peut-être que cela aurait été plus complémentaire de garder quelqu'un qui a aussi la compétence Famille. On prend acte et vous souhaitez de faire du bon travail dans cette commission. »

**M. le Maire :**

« Pour mémoire, M. GUERSON, dans la précédente mandature, M. HEMET avait cette compétence Logement. »

**M. GUERSON :**

« Je n'ai rien contre la compétence Logement que vous attribuez à M. HEMET. Simplement, vous nous avez présenté quelque chose avec une certaine logique le 22 avril, le 19 juin, vous nous dites que tout compte fait ce n'était pas si logique que ça.

Pouvez-vous me précisez le contour exact de la délégation Famille que vous avez confiée à votre adjointe ? »

**M. le Maire :**

« Elle n'a pas changé. Il s'agissait simplement d'un poste dans une commission, cela n'a pas changé la délégation. »

**Mme BRAUN :**

« Juste pour vous dire, que comme le 22 avril, nous ne prendrons pas part au vote. »

• Réf. : 2014/06/02

**OBJET : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

**Point reporté.**

**M. le Maire**

« J'ai fait envoyer à Mme DESJARDINS un mail, mais je n'ai pas eu de réponse. Nous avons ce soir la délibération pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs. Au cas où vous l'auriez vu, sur la liste qui vous a été présentée, il reste 4 titulaires et 6 suppléants. J'ai reçu un mail de M. DURAND dans lequel il me propose des noms. J'ai donc envoyé un mail à Mme DESJARDINS pour lui demander si elle avait aussi des candidatures à proposer. »

**Mme BRAUN :**

« J'ai des noms. »

**M. GUERSON :**

« Je vous propose de reporter cette délibération, afin de proposer une liste claire. »

**M. le Maire :**

« Il faut savoir que ce sont les services fiscaux qui choisissent les membres au final. Il s'agit simplement d'une proposition de noms et les services fiscaux retiennent 8 titulaires et 8 suppléants. On reporte donc ce point à la prochaine séance. »

• Réf : 2014/06/03

**OBJET : Formation des élus.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Adopte à l'unanimité le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe annuelle à la formation des élus municipaux.

**Article 2 :** Indique que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- priorité aux thèmes ayant trait aux domaines fondamentaux de la gestion locale ;
- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation ;
- remboursement sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

**Article 3 :** Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année la modulation de l'enveloppe financière relative à la formation des élus.

**M. DURAND :**

« Il existe des outils qui permettent de se maintenir à niveau et je pense en particulier aux revues spécialisées que reçoit notre collectivité. Je pense qu'il serait bien que l'ensemble des élus puissent avoir accès à ce type de documents. Alors bien sûr, il faut être vigilant pour ne pas priver les services de l'accès à ces informations, mais il y a certainement possibilité de pouvoir en bénéficier. Je voudrais faire 3 propositions très simples qu'on pourrait rapidement mettre en œuvre :

- Je propose la possibilité de reprographie très modérée pour des élus qui souhaiteraient avoir accès à un dossier très particulier,
- Il y a également la possibilité de mise à disposition des revues même en décaler. C'est-à-dire, si les services ont besoin naturellement d'avoir accès à la revue du mois, qu'ils en bénéficient pleinement, mais pour les revues qui sont classées et déjà lues, que les élus puissent en bénéficier.
- Au titre de la formation, on pourrait prévoir pour les élus des abonnements au titre des budgets de formation. »

**M. le Maire :**

« Prendre des documents fussent-ils des journaux auxquels la commune est abonnée pour le donner à des élus, cela signifie qu'on ne les verra plus.

Par contre, ce qui est possible, ces documents peuvent être réunis et consultés sur place, avec possibilité pour vous de faire des copies. Or il se trouve que ce genre de magazines se trouve à la bibliothèque. »

**M. DURAND :**

« La proposition est acceptable. »

**M. le Maire :**

« Pour les revues qui ne sont pas accessibles à la bibliothèque, cela signifie qu'il faut 2 abonnements. »

**M. GUERSON :**

« On n'a pas les moyens de faire un scan de ces documents ? »

**M. le Maire :**

« C'est illégal. »

**M. BUONO :**

« On peut se poser la question de savoir si on peut avoir un abonnement numérique accessible à l'ensemble des élus. A voir. »

**M. le Maire :**

« On va regarder ça. Mais je pense que le plus simple c'est un double abonnement. »

**Mme BRAUN :**

« Nous trouvons que c'est une bonne chose de prévoir la formation des élus et de la régler. En revanche, nous ne sommes pas d'accord sur le montant du budget prévu. Vous avez en plus la possibilité de baisser ce montant. On vous propose l'indexation des 39 000 € sur le coût de la vie. Et si cela s'avérait insoutenable pour le budget de la Ville, on vous propose de compenser en baissant les indemnités de vos élus. »

**M. le Maire :**

« Je vous donnerai le budget de formation des élus sur les 3 dernières années. Nous n'avons jamais atteint la moitié de la somme votée. Je vous invite à venir suivre une formation, vous verrez cela ne pourra que vous être profitable. »

• Réf : 2014/06/04

**OBJET : Subventions accordées aux classes d'environnement.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Conformément à la délibération n° 2013/04/9 du 18 avril 2013, **décide à l'unanimité** d'accorder une subvention de 4,40 € par jour et par enfant pour les écoles élémentaires organisant une classe d'environnement durant l'année scolaire en cours tel que cela est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Etablissements	Montant de la subvention	Coût du séjour
J Jaurès (du 3 au 7 février 2014)	4,40 € / 50 élèves / 5 jours = 1 100 €	Neauphle : (classe équestre) 174,99 € X 50 élèves = 8 749,50 €
J Jaurès (du 11 au 14 mars 2014)	4,40 € / 77 élèves / 4 jours = 1 355,20 €	Saint Malo 306 € X 77 élèves = 23 562 €
I.J. Curie (du 31 mars au 4 avril 2014)	4,40 € / 56 élèves / 5 jours = 1 232 €	Courseulles-sur-Mer 348 € X 56 élèves = 19 488 €
I.J. Curie (du 15 au 16 mai 2014)	4,40 € / 49 élèves / 2 jours = 431,20 €	Futuroscope 120 € X 49 élèves = 5 880 €
I.J. Curie (du 26 au 27 juin 2014)	4,40 € / 52 élèves / 2 jours = 457,60 €	Puy du Fou 125 € X 52 élèves = 6 500 €
E. Bizet (du 7 au 11 avril 2014)	4,40 € / 65 élèves / 5 jours = 1 430 €	Courseulles-sur-Mer 320 € X 65 élèves = 20 800 €
R. Rolland (du 19 au 23 mai 2014)	4,40 € / 29 élèves / 5 jours = 638 €	Ile d'Yeu 228,10 € X 29 élèves = 6 614,90 €
R. Rolland (du 19 au 23 mai 2014)	4,40 € / 21 élèves / 5 jours = 462 €	Domaine de Chœillon (classe équestre) 305,50 € X 21 élèves = 6 415,50 €
V. Hugo (du 30 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2014)	4,40 € / 51 élèves / 2 jours = 448,80 €	Les Fauvettes (classe équestre) 57,60 € X 51 élèves = 2 937,60 €
<b>Montant total</b>	<b>7 554,80 €</b>	<b>100 947,50 €</b>

**Article 2 :** Précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

**Mme BRAUN :**

« Pouvez-vous me donner la date de versement de ces subventions ? »

**M. LANCELIN :**

« Les écoles avancent les crédits et nous les remboursons sur factures et après le vote de la délibération. »

**M. BUONO :**

« Il y a délibération, séjour, facture. Quand la facture est reçue, la Ville procède au mandatement. Puis la Trésorerie verse le montant de la subvention. Il faut entre 2 et 6 semaines en fonction de la période de l'année. »

• Réf : 2014/06/05

**OBJET : Convention de partenariat pédagogique et artistique conclue par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole pour le Théâtre Gérard Philipe.**

**Article unique :** Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique et artistique entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et la commune de Saint-Cyr-l'Ecole pour le Théâtre Gérard Philipe, en vue de créer et coproduire durant la saison artistique 2014-2015 l'opéra « Don Giovanni », en cohérence avec les axes pédagogiques du CRR et la programmation du Théâtre Gérard Philipe où cet opéra sera accueilli les 26 et 28 juin 2015.

**Mme OGER :**

« Pouvez-vous nous confirmer une décision de décembre de VGP par rapport à une nouvelle interprétation du transfert des compétences qui renvoie la danse et le théâtre à Saint-Cyr, VGP ne gardant que la musique ? Comment cela va-t-il se traduire par rapport aux financements et aux subventions ? »

**M. le Maire :**

« La ville récupèrera la subvention de VGP et la reversera à l'association. Si vous le souhaitez nous en discuterons à un autre moment. Je peux vous dire que ce sujet a fait l'objet de vifs échanges. »

**M. GUERSON :**

« Il est important de rassurer l'Amicale Laïque. »

**Mme BRAUN :**

« Il s'agit d'une bonne initiative.

Avez-vous une idée du montant approximatif du coût pour la Ville ? »

**M. le Maire :**

« Il y a eu un certain nombre de tractations. »

**Mme CAILLON :**

« Comme il s'agit d'une coproduction, 2/3 du montant global est pris en charge par VGP et 1/3 par la Ville. Globalement, cela représente un montant de 60 000 €. »

**M. le Maire :**

« Il y aura deux séances d'opéra qui auront lieu à Saint-Cyr et qui seront ouvertes à tous les habitants de Versailles Grand Parc. Pour la ville, je pense que c'est une chance de pouvoir proposer un tel spectacle. »

• Réf : 2014/06/06

**Objet : Projet de construction d'une résidence seniors, autorisation de déposer une demande de permis de construire sur les terrains communaux, rue de l'Aérostation Maritime.**

**Article unique :** Autorise avec 27 voix pour et 5 abstentions (MM. GUERSON, DURAND, BLANES et Mmes DECOSSE GUIHARD et OGER) la société CAMAR FINANCE ou une autre société de son groupe à déposer une demande de permis de construire sur les terrains sis rue de l'Aérostation Maritime, cadastrés AC 118 et 119, en vue de la construction d'une résidence pour le logement des seniors, sous réserve que l'acte authentique établi pour la vente de ces terrains communaux indique le montant du loyer aidé.

**Mme OGER :**

« Nous avons plusieurs interrogations et plusieurs inquiétudes. Cela nous dérange toujours de vendre le foncier, surtout quand nous n'avons aucune garantie de l'autre côté. Et aujourd'hui, c'est le cas puisque si vous parlez de coût de loyer maîtrisé dans votre note explicative de synthèse, il n'en est absolument plus du tout question dans le projet de délibération. Sachant que coût de loyer maîtrisé, cela n'a aucun sens juridiquement. Les loyers modérés sont encadrés juridiquement, les loyers maîtrisés n'existent pas. Nous voudrions proposer un amendement, puisque a priori, nous avons tous le même objectif en vue, c'est qu'effectivement il y ait des séniors qui aient accès à des loyers maîtrisés. L'amendement est le suivant : La ville indique que dans la convention explicitement que 40 % des logements bénéficieraient de tarifs aidés du secteur. »

**M. le Maire :**

« Je ne pense pas que cela soit possible. D'abord, parce que quand vous parlez de tarifs aidés, vous faites référence aux logements sociaux, or là il se trouve que c'est une résidence avec services. C'est forcément plus élevé.

Je vais vous donner une idée du prix tel qu'il m'a été communiqué dans un document transmis par Camar Finance par rapport à la société qui sera gestionnaire. Le tarif serait d'environ 550 € par mois pour un studio. J'ai été attaqué dans une mandature précédente à propos du changement d'affectation de la Résidence Laroche, j'avais dit que je m'attaquerai à ce problème. Je pense qu'à 550 € par mois, surtout pour des gens qui pourraient disposer d'APL, pour une résidence avec services (salle à manger, gardiennage,...), on pourra s'adresser à une résidence accessible à la majorité des Saint-Cyriens. »

**Mme OGER :**

« D'accord, mais l'engagement, il est où ? Il n'apparaît pas dans le projet de délibération. Il faut y rajouter cette notion. »

**M. le Maire :**

« Je suis tout à fait d'accord avec vous. Ici nous sommes dans un projet de vente de terrain. Ce que vous demandez doit être indiqué dans l'acte de vente. »

**Mme OGER :**

« Oui mais nous voulons que cela apparaisse dans le projet de délibération. »

**M. le Maire :**

« On peut indiquer que dans l'acte de vente devra être précisé le montant des loyers maîtrisés. »

**M. GUERSON :**

« Cela fait tomber une de nos réticences.

Par contre, nous avons toujours la réticence de vendre du foncier pour le confier à une société privée. Nous estimons que nos finances permettraient d'assurer. On va échanger un vote contre par une abstention. Cela ne change rien pour vous, mais au moins nous aurons indiqué et nous aurons fait ce que je pense être un progrès pour les Saint-Cyriens. »

**M. le Maire :**

« Pour votre information, on me reproche toujours de vendre des terrains, mais quand nous en achetons, je n'entends rien. Il me semble qu'il y a quelques années, je n'étais pas conseiller municipal, la Ville avait acheté 5 300 m<sup>2</sup> de terrain. »

**M. GUERSON :**

« N'empêche qu'aujourd'hui il n'y a presque plus de foncier dans la ville et que quitte à faire une résidence pour personnes âgées, j'aurais autant aimé qu'elle ait été faite à l'instar de ce qui existait

*au foyer résidence Laroche, c'est-à-dire gérée par la collectivité. Ce n'est pas votre positionnement, c'est le mien, c'est comme ça. »*

• **Réf : 2014/06/07**

**OBJET : Désaffectation de locaux communaux et déclassement du domaine public communal du terrain communal bâti sis rue de l'Aérostation Maritime, cadastré AC 118 et 119.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Prend acte avec 27 voix pour et 5 abstentions (MM. GUERSON, DURAND, BLANES et Mmes DECOSSE GUIHARD et OGER) de la désaffectation des locaux communaux sis 21, rue de l'Aérostation Maritime précédemment occupés par les services municipaux ainsi que du terrain d'assiette les supportant cadastré en section AC 118 et AC 119, constatée par procès-verbal d'huissier du 7 mai 2014.

**Article 2 :** **Décide**, compte tenu de la désaffectation du bâtiment d'une surface de plancher de 184 m<sup>2</sup> mentionné à l'article 1, le déclassement de ces biens immobiliers du domaine public communal.

**Mme BRAUN :**

*« Qu'allez-vous faire des bâtiments modulaires ? »*

**M. le Maire :**

*« Nous allons les réutiliser pour faire une crèche. »*

**M. GUERSON :**

*« Cela fait un an et demi que vous nous dites qu'il y aura une halte-garderie sur ces terrains, et vous nous expliquez maintenant que les services de l'Etat refusent. C'est surprenant. »*

**M. le Maire :**

*« Non, ce sont le Conseil Général et la CAF qui refusent. »*

• **Réf : 2014/06/08**

**OBJET : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département des Yvelines dans le cadre de travaux d'assainissement rues Cordier, Jean-François et Zola.**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Sollicite à l'unanimité** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département des Yvelines dans le cadre des travaux d'assainissement des rues Cordier, Jean François et Emile Zola.

**Article 2 :** **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter un prêt à un taux d'intérêt de 0 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer les actes y afférents,

**Article 3 Indique** que la recette en résultant sera imputée au budget de la Ville

**M. GUERSON :**

*« Je relaie l'inquiétude des commerçants de la rue Emile Zola. »*

**M. le Maire :**

*« Une réunion a eu lieu sur place. Nous avons eu des travaux sur le Boulevard Barbusse qui ont occasionné une gêne de 48 heures pour les commerçants.*

*Il y aura en effet deux commerçants qui auront des problèmes : le boulanger et le marchand de pizzas. A l'heure actuelle, il n'y a pas de stationnement. Les voitures stationnent au coin de la rue dans un endroit où le stationnement est théoriquement interdit parce qu'il gêne la circulation des voitures. Malheureusement ces travaux il faut les faire. Nous devons impérativement redimensionner ces tuyaux, passer en séparatif pour pouvoir absorber les eaux pluviales avec la création d'un bassin situé à l'intérieur du Parc Maurice Leluc. Mais pour cela, il faut faire ces*

travaux. Il y a eu une concertation avec les commerçants et avec les habitants de la Résidence de l'Epi d'Or. D'autres réunions auront lieu puisque les travaux ne commenceront pas avant le mois de février prochain. »

**M. GUERSON :**

« J'entends tout ça. Il n'empêche que les commerçants profitent du passage. Ils ont peur que s'il n'y a plus de circulation, les gens aillent ailleurs. Rassurez-les sur la qualité des entreprises sélectionnées qui minimiseront les travaux, sur un calendrier. Si on peut à un moment estimer que leur manque à gagner est de 10 à 15 %, peut-être privilégier ces commerçants pour certaines cérémonies. »

**Mme BRAU :**

« La durée des travaux est prévue pour 9 mois. 3 mois par rue. Les travaux vont en effet apporter des nuisances, toutefois, les nuisances provoquées par les débordements dus à l'inefficacité de l'assainissement actuel sont extrêmement importantes et ont causé beaucoup de désagréments aux habitants du quartier. »

**M. GUERSON :**

« Personne ne conteste le fait qu'il faille faire des travaux. »

**Mme BRAU :**

« Ces travaux sont prévus idéalement en février 2015. »

**M. le Maire :**

« Il y aura d'autres problèmes parce que à l'heure actuelle nous n'avons pas toutes les réponses. C'est une rue difficile puisque dans cette rue passent déjà les tuyaux d'assainissement, le gaz, le téléphone, une ligne électrique importante. Tous les problèmes ne sont pas résolus et en terme de circulation, par exemple, ça risque aussi de poser des problèmes. »

**Mme BRAUN :**

« Nous trouvons que d'utiliser les possibilités de prêt à taux zéro c'est un acte de saine gestion. On approuve.

Je souhaite connaître le montant approximatif des subventions.

Pouvez-vous préciser dans l'article 2 que c'est un prêt à taux zéro ? »

**Mme BRAU :**

« On pourra en effet indiquer qu'il s'agit d'un prêt à taux zéro. »

• Réf : 2014/06/09

**OBJET : Admission en non-valeur de taxes d'urbanisme – permis de construire PC 54507B1010 et PC 54507B1010C1.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** d'admettre en non-valeur les sommes restant dues sur les permis de construire suivants :

PC54507B1010 : pour un montant de 2 131 €

PC54507B1010C1 : pour un montant de 37 €

• **Réf : 2014/06/10**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC).**

**M. HEMET sorti pour ce point.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide avec 31 voix pour** d'accorder dans le cadre du montant global de 285 000 € adopté au Budget Primitif 2014, une subvention annuelle de 550 € à l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants),

**Article 2 : Précise** que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2014.

**Mme BRAUN :**

« Pourriez-vous m'indiquer le montant de la subvention de l'année dernière ? »

**M. BUONO :**

« On vous le communiquera. »

• **Réf : 2014/06/11**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Union Musicale la Saint-Cyrienne et ses Majorettes.**

**M. DUSSEAUX sorti pour ce point.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide avec 31 voix pour** d'accorder dans le cadre du montant global de 285 000 € adopté au Budget Primitif 2014, une subvention annuelle de 8 000 € à l'association Union Musicale la Saint-Cyrienne et ses Majorettes se décomposant comme suit :

Majorettes : 2 500 €

Union Musicale la Saint-Cyrienne : 5 500 €

**Article 2 : Précise** que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2014.

**M. GUERSON :**

« Je pense que votre délibération n'est pas légale, puisque vous évoquez une subvention de 8 000 € à l'association, que vous décomposez ensuite dans les subdivisions de l'association. Doit-on préciser l'affectation de la subvention ? Vous intervenez dans le fonctionnement de l'association. »

**M. le Maire :**

« Je pense qu'elle est légale. »

**M. BUONO :**

« Le point qui pourrait éventuellement entacher la délibération d'illégalité, ce serait le fait qu'il n'y ait pas de convention d'objectif et de moyen. »

**M. GUERSON :**

« Je ne suis pas convaincu. Cela ne va pas m'empêcher de la voter. Conventionnons les grosses associations. Je ne conteste pas la demande, mais je pense que la formulation n'est pas légale. Je pense que cette décomposition n'est pas légale. »

**M. BUONO :**

« Si on constate que les crédits ne sont pas alloués conformément à la décision, il n'y aura pas de subvention l'année prochaine. »

**M. GUERSON :**

« *Qui va vous croire ?* »

**Mme BRAUN :**

« *L'année dernière, si j'ai bonne mémoire, elle était de 5 100 €. Vous avez donc augmenté considérablement la subvention pour cette association.* »

**M. le Maire :**

« *L'association avait un mode de répartition qui ne satisfaisait pas tout le monde.* »

• Réf : 2014/06/12

**OBJET : Subvention au Fonds Communal de Solidarité destiné aux élèves du Collège Jean Racine.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité le versement d'une subvention au Fonds Communal de Solidarité du collège Jean Racine de 8 250 € pour l'exercice 2014.

**Article 2 :** Décide de maintenir les principes de fonctionnement définis lors de la délibération du 23 janvier 1996 instituant ce dispositif d'aide financière en faveur des collégiens.

**Mme BRAUN :**

« *Il ne s'agit que de Saint-Cyriens ?* »

**M. BUONO :**

« *Non.* »

**Mme BRAUN :**

« *Les autres communes aident-elles également ?* »

**M. BUONO :**

« *A la lecture du bilan, il est évident que non.* »

**Mme BRAUN :**

« *Pourquoi ne le demandez-vous pas ?* »

**M. BUONO :**

« *C'est au collège de le demander.* »

**M. le Maire :**

« *Cette subvention sert principalement pour la cantine. Il n'y a pas différents tarifs au collège.* »

**M. GUERSON :**

« *De mémoire, je siégeais au conseil d'administration du collège quand cette subvention municipale est arrivée. En fait, elle est arrivée en lieu et place d'une subvention existante du Conseil Général. C'est la municipalité de gauche de l'époque qui a pris sa place. Depuis c'est quelque chose qui perdure. Continuons comme ça.*»

- Réf : 2014/06/13

**OBJET : Attribution d'une subvention au collège Jean Racine pour l'organisation d'un stage de pleine nature.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** d'accorder une subvention de 720 € au collège Jean Racine pour l'organisation d'un séjour de pleine nature à Clécy.

**Article 2 : Précise** que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2014.

- Réf : 2014/06/14

**OBJET : Décision modificative n° 1 au Budget 2014 de la Ville.**

**Article 1<sup>er</sup> : Adopte à l'unanimité** la décision modificative n° 1 au budget 2014 de la ville, équilibrée selon de détail suivant :

**Section d'Investissement – Dépenses :**

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
204	020	20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériels et études	760.00 €
21	020	2184	Autres immobilisations corporelles – Mobilier	- 760.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>

- Réf : 2014/06/15

**OBJET : Compte de gestion 2013 de la Commune.**

**Article unique : Approuve avec 30 voix pour, 1 élue étant absente pour ce point (Mme BRAUN) et une élue représentée n'ayant pas pris part au vote (Mme DESJARDINS ayant donné pouvoir à Mme BRAUN)** le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal établi pour la Commune.

- Réf : 2014/06/16

**OBJET : Compte de gestion 2013 du service de l'assainissement.**

**Article unique : Approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal établi pour le service de l'assainissement.

**Election d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement.**

**Désigne à l'unanimité** Madame RICART-BRAU, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen des comptes administratifs de l'exercice 2013 de la commune et du service de l'assainissement.

- Réf : 2014/06/17

**OBJET : Compte administratif 2013 de la commune.**

**M. le Maire sorti pour ce point.**

**Article unique : Approuve avec 24 voix pour et 7 voix contre (MM. GUERSON, DURAND, BLANES, Mmes DECOSSE GUIHARD, OGER, DESJARDINS, BRAUN)** le compte administratif 2013 de la Commune, lequel présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2013	24 331 984.43 €	5 618 938.44 €	0.00 €
DEPENSES exercice 2013	20 624 601.71 €	6 141 644.74 €	1 678 322.53 €
Résultat	3 707 382.72 €	- 522 706.30 €	-1 678 322.53 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2012	2 256 518.26 €	5 449 239.59 €	
RESULTAT EXERCICE	5 963 900.98 €	4 926 533.29 €	

### M. GUERSON :

« Chers collègues,

Pour ceux qui siégeaient déjà en février dernier, vous aviez volontairement choisi de repousser à plus tard la présentation du compte administratif. Traditionnellement, cela se faisait en février, mars. Là vous êtes allés jusqu'au maximum légal, fin juin. Vous aviez simplement mentionné les excédents de 2013 pour les mettre dans votre budget primitif 2014. Aujourd'hui, il faut refaire les exercices d'analyse à travers les chiffres définitifs. Je vais le faire. Les chiffres sont à peu près dans la même idée que depuis plusieurs années et on est sur une espèce de routine.

Je vais peut-être commencer par faire un rappel global pour ceux qui siègent nouvellement et qui ne sont peut-être pas habitués à l'exercice.

Dans un budget, on distingue deux parties :

- Le fonctionnement : à Saint-Cyr, il est de l'ordre de 20 000 000 € en dépenses.
- Et l'investissement : depuis quelques années, il plafonne entre 4 et 5 000 000 €.

L'objectif c'est bien sûr de minimiser le fonctionnement, d'en dégager des marges de manière à les passer sur l'investissement. C'est simple à comprendre, c'est presque ce que vous faites dans votre comptabilité personnelle. Par contre, quand on regarde les chiffres, ça a l'air d'être un peu plus compliqué à réaliser.

En 2013, le résultat présenté par M. BUONO, c'est 3,7 millions d'excédent sur le fonctionnement de l'année. C'est-à-dire qu'on a encaissé 3,7 millions de plus que ce que nous avons dépensé. C'est dans la droite ligne de ce qui se fait d'année en année ? Cela démontre bien d'année en année qu'il y a des marges nécessaires disponibles dans le fonctionnement. Et que donc la litote classique la Ville n'a pas les moyens, n'est qu'un leurre. Je ne dis pas que la Ville a tous les moyens à sa disposition, mais quand on dégage 3 700 000 € d'excédent sur des recettes de 24 000 000, on dégage plus de 10 % de ses recettes, c'est une bonne marge de manœuvre. A ces 3,7 millions, il faut également intégrer le report de 2,2 millions de 2012. Ce qui nous amène à peu près à 6 millions d'excédent sur un fonctionnement. Ce qui suscite la question : pourquoi d'année en année aller provisionner, à les transférer sur du fonctionnement alors qu'on sait pertinemment qu'on dégage de l'excédent ?

Il faudra quand même vous souvenir de ce chiffre de 6 millions mes chers collègues, surtout quand nous évoquerons la semaine prochaine les modalités du rythme scolaire et la façon dont nous allons les mettre en œuvre.

Coté investissement, c'est plus de 5 millions que cet exercice 2013 dégage. Je ne vais pas faire un concours de chiffres avec M. BUONO, mais les restes à engager d'1,6 million, c'est quand même des restes à engager.

Ils apparaissent surtout parce que d'année en année, on transfère un excédent d'une année sur l'autre. Au final, depuis 4 ans minimum, on transfère entre 8 et 11 millions d'€. 11 millions d'€, c'est une année fiscale, c'est ce qui pourrait servir à équiper la ville, c'est ce qui permettrait de prendre en charge une résidence séniors que vous avez bradée aux services privés par pure

idéologie politique. 11 millions, si jamais on en prenait 2 %, cela pourrait peut-être permettre de mettre en œuvre 3 heures de TAP. 11 millions cela pourrait servir à équiper correctement les services, non pas que les services soient très mal équipés, simplement au conseil municipal dernier, on s'est posé la question s'il fallait acheter des lunettes de radar ou si il fallait les emprunter à Fontenay-le-Fleury. Peut-être que quand on a 11 millions d'€ d'avances, on ne devrait pas se poser la question. 11 millions c'est peut-être ce qui va permettre à l'Amicale Laïque et aux associations de prendre l'essor qu'elles méritent de prendre depuis un certain nombre d'années. 11 millions, c'est peut-être ce qui pourrait permettre de créer 20 ou 30 places de crèche supplémentaires dans le nouveau quartier Charles Renard. On peut trouver un certain nombre d'exemples. Au final, il y a un autre point qui me dérange peut-être un petit peu plus, c'est le budget primitif que vous nous présentez d'année en année. Chaque année, vous minimisez vos recettes et vous exagérez vos dépenses pour présenter un budget à l'équilibre. Et chaque année, le constat est fait que c'est presque 30 % de vos recettes qui ne sont pas affectées. 11 millions sur les 30 millions cette année. Certains anciens élus issus de votre propre groupe mettent en doute la sincérité de vos présentations. Je ne vais pas aller jusque-là, car quand on dit qu'un budget est insincère c'est lourd de sens. Je pense simplement que vous prenez une certaine liberté avec les chiffres et que vous avez un peu la main lourde dans la façon de présenter les choses. C'est charge à nous de présenter aux Saint-Cyriens que la version idyllique que vous mettez dans les magazines municipaux ou que vous mettez dans les articles de presse, n'est peut-être pas si idyllique que ça. En mars dernier, on a réussi à le faire comprendre à 34 % des Saint-Cyriens, cela n'a pas été assez mais ne vous inquiétez pas on est persévérants et confiants. »

**M. DURAND :**

« Après cette analyse de notre collègue, je vais me tenter un peu plus de légèreté. Nous avons tous reçu différentes liasses avec le dossier du conseil municipal. C'est aujourd'hui l'occasion de rappeler qu'il est possible de numériser et de fournir par voie électronique un certain nombre de documents, par exemple sur le site de la Mairie, soit à destination du public, soit à destination des élus en fonction de la communicabilité des documents. C'est à la fois facile et rapide. C'est un sujet sur lequel, pendant la campagne, nous avons eu l'occasion d'intervenir. Je sais que cela ne figurait pas dans votre programme, mais je ne doute pas que les objectifs soient partagés : gain économique bien sûr, gain écologique, gain de temps pour les services qui ont certainement mieux à faire que de la reprographie, également la transparence vis-à-vis des Saint-Cyriens avec l'accès aux documents administratifs, et je dirais même l'occasion d'avoir un article intéressant dans le magazine municipal dans la rubrique « Nous l'avons fait ». Je pense que c'est l'occasion pour ce budget et pour les prochains conseils municipaux d'y penser très sérieusement. J'en profite pour vous faire part de notre totale disponibilité pour travailler avec vous ce dossier et faire en sorte qu'il réussisse au plus tôt. »

**Mme BRAU :**

« Nous en avons pris bonne note et nous en verrons la faisabilité. Je ne suis pas en position de vous donner une réponse ce soir. En ce qui concerne le magazine, un grand merci, enfin un sujet intéressant, c'est chouette ! »

**Mme BRAUN :**

« Nous voterons contre cette délibération. En février, vous avez construit le budget primitif 2014 sur la base d'une reprise anticipée du résultat 2013. Vous vous êtes trompés. Il n'y avait donc pas d'urgence à voter le budget primitif en février, puisque, les années d'élection, nous avons jusque fin avril. La précipitation est très souvent source d'erreurs, vous n'avez pas l'air de vous en rendre compte, mais là, c'est une preuve. »

• Réf : 2014/06/18

**OBJET : Compte administratif 2013 du service de l'assainissement.**

**M. le Maire sorti pour ce point.**

**Article unique : Approuve avec 31 voix pour** le compte administratif 2013 du service de l'assainissement, lequel présente les résultats suivants :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES exercice 2013	180 723.54 €	533 573.49 €	0.00 €
DEPENSES exercice 2013	138 859.63 €	156 271.40 €	14 976.67 €
Résultat	41 863.91 €	377 302.09 €	14 976.67 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2012	86 196.59 €	97 308.49 €	
RESULTAT EXERCICE	128 060.50 €	474 610.58 €	

**M. GUERSON :**

*« Le budget d'assainissement 2013, c'est encore un peu le budget de M. NOIR. J'ai vu M. NOIR dans le public et je tiens à lui dire que c'est peut-être le dernier que l'on votera. »*

**Mme BRAU :**

*« Je profite du retour de M. le Maire pour le féliciter sur l'excellente gestion de sa ville qui nous a quand même conduite à être reconnue comme étant une des villes les mieux gérées des Yvelines. On le remercie. »*

• Réf : 2014/06/19

**OBJET : Affectation du résultat du Compte administratif 2013 de la commune**

**Article unique : confirme avec 25 voix pour, 5 voix contre (MM. GUERSON, DURAND, BLANES ET Mmes OGER, DECOSSE GUIHARD) et 2 abstentions (Mmes BRAUN et DESJARDINS)** l'affectation du résultat du compte administratif 2013 de la commune telle que présentée dans la délibération n° 2014/02/01 du 12 février 2014, soit :

- a) report du résultat d'investissement excédentaire :
  - « résultat d'investissement reporté » : 4 926 533.29 € - compte 001
- b) report du résultat de fonctionnement :
  - « résultat de fonctionnement reporté » : 3 398 369 € - compte 002
- c) excédent de fonctionnement capitalisé : 2 565 531.98 € - compte 1068

**M. GUERSON :**

*« J'ai en mémoire la présentation que vous nous aviez faite, M. BUONO, qui annonçait une somme au titre des investissements et qui décrivait un certain nombre de projets. La différence entre la somme et les projets présentés était de l'ordre de 5 000 000 €. Je vous avais demandé à l'époque ce que vous pensiez mettre dans ces 5 000 000 €, je n'avais pas eu de réponse. Je vous repose la question aujourd'hui. Ces 5 000 000 supplémentaires issus de 2013 vous allez les affecter à quoi ? »*

**M. BUONO :**

*« Probablement à la réfection du groupe Bizet lorsqu'elle sera démarrée. »*

**M. GUERSON :**

« Probablement ? Vous êtes sûr que la réfection démarra en 2014 à hauteur de 5 000 000 €. Je suis prêt à parier que non. »

**M. BUONO :**

« Vous avez raison effectivement. »

**M. GUERSON :**

« On affectera pas 5 000 000 € en 2014 à la réhabilitation de Bizet. Donc à quoi on va les utiliser ? »

**M. BUONO :**

« On va les affecter à Bizet mais en 2015. »

**M. GUERSON :**

« Je vous reposerai la question l'année prochaine. Je pensais qu'en 2013, vous alliez multiplier les réalisations. C'est vrai que vous avez fait assez fort. Vous avez fini par faire un terrain de foot que l'on attendait depuis 6 ans. Vous avez ouvert une bibliothèque qu'on attendait depuis 10 ans. Vous avez rénové une place de parking devant un buraliste célèbre à Saint-Cyr la dernière année. Je crains fort que ces manœuvres aient fonctionné. »

**M. BUONO :**

« Et nous avons baissé les impôts deux années d'affilé. »

**M. GUERSON :**

« Ça se voit d'ailleurs parce que vous dégagez que 3 700 000, vous avez bien fait de baisser les impôts de 3,5 %. »

**M. BUONO :**

« Vous avez oublié de dire que nous allons refaire le centre de loisirs Victor Hugo et toutes les fenêtres de l'école Romain Rolland. »

• Réf : 2014/06/20

**OBJET : Confirmation de l'affectation du résultat du Compte administratif 2013 du service de l'Assainissement.**

**Article unique :** Confirme avec 30 voix pour et 2 abstentions (Mmes BRAUN et DESJARDINS) l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du service de l'assainissement telle que présentée dans la délibération n° 2014/02/02 du 12 février 2014, soit :

a) report du résultat d'investissement excédentaire :

« **résultat d'investissement reporté** » : 474 610.58 € - compte 001

b) report du résultat d'exploitation :

« **résultat d'exploitation reporté** » : 128 060.50 € - compte 002

• Réf : 2014/06/21

**OBJET : Fonds de solidarité de la Région Ile de France – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Rapport d’utilisation pour l’année 2013**

**Article unique : Approuve avec 30 voix pour et 2 abstentions (Mmes BRAUN et DESJARDINS) le rapport d’utilisation pour l’année 2013 du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France et de la Dotation de Solidarité Urbaine tel que présenté ci-dessous :**

I	II	III	IV	V	VI
Domaine d'intervention	Localisation	Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels.....	Fonctionnement : subvention à une association, animation...	Montant global en euros 2013	Dont F.S.R.I.F. et D.S.U. euros
Administration	Hôtel de Ville	Travaux		76 687.00 €	35 270.00 €
Administration	Centre Sénard	Travaux		75 374.00 €	34 672.00 €
Social	Foyer Laroche	Travaux		23 313.00 €	10 724.00 €
Sportif	Stade Maurice Leluc	Travaux		11 326.00 €	5 210.00 €
Sportif	Gymnase Jean Macé	Travaux		21 259.00 €	9 770.00 €
Sportif	Tennis couvert	Travaux		103 252.00 €	47 490.00 €
Sportif	Terrain de football synthétique	Travaux		738 648.00 €	339 772.00 €
Culturel	Aménagement nouvelle bibliothèque	Travaux		248 115.00 €	114 133.00 €
Culturel	Aménagement nouvelle bibliothèque	Equipement		76 100.00 €	35 000.00 €
Culturel	Théâtre Gérard Philipe	Equipement		49 210.00 €	22 630.00 €
Educatif	Ecoles du 1 <sup>er</sup> degré	Travaux		304 425.00 €	140 090.00 €
Educatif	Ecoles du 2 <sup>ème</sup> degré	Travaux		83 584.00 €	38 440.00 €
Educatif	Ecoles du 2 <sup>ème</sup> degré	Equipement		25 575.00 €	11 760.00 €
Educatif	Centres de loisirs Joliot-Curie	Travaux		665 640.00 €	306 200.00 €
Educatif	Plaine de Jeux	Travaux		41 910.00 €	19 270.00 €
Cultuel	Eglise	Travaux		54 580.00 €	25 107.00 €
Voirie	Réfection de trottoirs et de rues,	Travaux		590 162.00 €	271 475.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 189 160.00 €</b>	<b>1 467 013.00 €</b>

• Réf : 2014/06/22

**OBJET : Attribution d’un marché d’entretien des espaces verts de la commune - Autorisation donnée au maire de signer les pièces du marché.**

**Article 1<sup>er</sup> : Autorise à l’unanimité** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l’entretien des espaces verts de la commune pour chacun des lots précités ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution comme suit :

**Lot 1 – Espaces Publics**

Montant minimum annuel : 30 000,00 € HT

Montant maximum annuel : 250 000,00 € HT

Attributaire :

Société L’EDEN VERT SAS sise 62, Grande Rue, 78490 VICQ

**Lot 2 – Ecoles – Bâtiments communaux**

Montant minimum annuel : sans

Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT

Attributaire :

Société SNMV (Société Nouvelle Marcel Villette) sise 46, avenue de la Longue Bertrane, 92397 VILLENEUVE-LA-GARENNE Cedex

**Lot 3 – Elagage**

Montant minimum annuel : 30 000,00 € HT

Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT

Attributaire :

Société SAMU (Soin des Arbres en Milieu Urbain) SA sise 46, rue Albert Sarrault, 78000 VERSAILLES

**Lot 4 – Traitement Phytosanitaire**

Montant minimum annuel : sans

Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT

Attributaire :

Société SMDA (Soins Modernes des Arbres) SAS sise 21-23, avenue Jean Bart, 78960 VOISIN-LE-BRETONNEUX

**Article 2 : Précise** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la Ville pour l'exercice 2014.

**M. GUERSON :**

« Je vous ai entendu parler de fauchage, on est en pleine période d'allergie de pollen et actuellement les herbes folles au niveau de la parcelle dite du stade sont un peu près à hauteur d'homme. Beaucoup d'écoles dans le coin, beaucoup d'école, coté Fontenay, je pense qu'il serait de bon ton d'aller faucher un petit peu. »

**M. le Maire :**

« J'ai interrogé le Directeur des Services Techniques et cela fait partie d'un certain nombre d'engagements qui ont été pris de mettre ces parcelles en prairie et de ne faire que 4 tontes par an.

**M. GUERSON :**

« A la période où on est et avec la période d'allergie, il faut peut-être tondre maintenant. »

**M. le Maire :**

« M. BRAME a bien entendu et fera remonter l'information pour cet endroit précis. »

**M. BRAME :**

« En matière de parcelles à tondre, nous en avons 49. Le contrôle n'est pas évident. »

**M. le Maire :**

« Cette parcelle fait 8 hectares. »

**Mme OGER :**

« Tout d'abord, je voulais présenter mes excuses pour ne pas avoir pu venir à la commission d'appel d'offres, parce que 9h30 un mardi matin, c'est compliqué pour quelqu'un qui travaille. Mais néanmoins je voulais vous demander le calendrier car il ne me semble pas avoir été convoquée avant pour l'ouverture des plis. »

**Mme BRAU :**

« Il s'agissait d'une procédure simplifiée, les plis avaient été déjà ouverts et la synthèse faite par les services. »

• Réf : 2014/06/23

**OBJET : Avenant n° 3 de prolongation au contrat d'entretien des chaufferies avec la société PROCHALOR.**

**Article unique : Autorise avec 31 voix pour et 1 élu étant absent pour ce point (M. HEMET)** Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 au contrat d'entretien des chaufferies des bâtiments et équipements communaux conclu avec la société PROCHALOR afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.

**Mme BRAUN :**

« Page 3 du contrat, pouvez-vous m'expliquer le partage 1/3 – 2/3 ? »

**M. BUONO**

« 2/3 pour nous et 1/3 pour l'exploitant. »

**Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 27 mars 2008 et du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. GUERSON :**

*« J'ai une demande d'éclaircissement sur deux décisions.*

*La n° 55 à propos du Directeur Général Adjoint et sur la n° 85 à propos de la rénovation et la reconstruction de deux écoles. »*

**M. le Maire :**

*« Pour ce qui concerne la n° 55, le Directeur général Adjoint sera affecté à la Maison de la Famille. Mme BRAU va vous répondre. »*

**Mme BRAU :**

*« Il s'agit du recrutement d'un Directeur Général Adjoint des Services axé sur les services à la population. Ce DGA se situerait physiquement à la Maison de la Famille. »*

**M. GUERSON :**

*« Vous restructurez les services petit enfance, famille ? »*

**Mme BRAU :**

*« Oui conformément au CTP. »*

**M. GUERSON :**

*« Vous savez que je n'ai pas assisté.*

*Donc si je comprends bien, il ne s'agit pas de remixer les services. Il s'agit d'une fonction de supervision et d'harmonie ? »*

**M. le Maire :**

*« Pour la décision n° 85, il s'agit de trouver un programmiste pour nous préparer la rénovation reconstruction de l'école Wallon et de l'école Bizet. »*

**M. GUERSON :**

*« Est-ce que c'est une mission qui affecte peu ou prou la réhabilitation de Bizet en tant que telle ? »*

**M. le Maire :**

*« Oui, il s'agit de la mission du programmiste et de prendre également en compte l'école Wallon. »*

**Mme BRAUN :**

*« Pour les décisions n° 42 et 84, il s'agit de formation pour le personnel. Pouvez-vous me dire quels services sont concernés ? »*

**Mme BRAU :**

*« Pour la n° 42, il s'agit de formations proposées à tous les services. Elles sont dispensées en mairie. Pour la n° 84, cela concerne la formation d'un agent, Directeur de centre de loisirs.»*

**Mme BRAUN :**

*« Pour la décision relative à la fourniture de carburant, je ne connais pas le nom de la société. »*

**M. le Maire :**

*« Il s'agit de BP. Les stations les plus proches se situent à Bailly et à Versailles. »*

**Mme BRAUN :**

« A propos des tablettes numériques volées, combien en avez-vous retrouvées ? »

**M. le Maire :**

« A l'heure actuelle, celles qui ont été retrouvées sont toujours sous saisie. Il me semble que 3 ont été retrouvées. »

**Mme BRAUN :**

« Vous allez mettre en place des chèques culture pour les usagers du service public. Vous allez leur vendre ? »

**M. le Maire :**

« Ces chèques vont permettre aux usagers de payer les spectacles, il s'agit simplement d'un moyen de paiement. »

**Mme CAILLON :**

« Les usagers pourront payer leurs places avec les chèques culture dont ils peuvent bénéficier par leurs entreprises. »

<b>CLOTURE DE LA SEANCE A 22H25</b>
-------------------------------------